

DELIBERATION N° 133/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
3 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE
3 décembre 2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 14
Présents 09
Votants 14

L’AN DEUX MIL VINGT ET DEUX, le 10 DECEMBRE, à 10h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Monsieur Germain **LELARGE** donne pouvoir à Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**, David **MARES** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**, Madame Anne **JOSEPH** donne pouvoir à Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**, Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** donne pouvoir à Madame Catherine **LEFEBVRE**, Monsieur Didier **PAPELOUX** donne pouvoir à Madame Corinne **DROUEN**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023
TRAVAUX A LA MAIRIE
Aménagement de la salle du Conseil Municipal
dans le cadre d’économie d’énergie**

Monsieur le Maire informe l’ensemble du Conseil Municipal que des travaux sont à prévoir rapidement à la mairie, en particulier la salle du Conseil Municipal afin de réduire drastiquement notre consommation d’énergie : chauffage et éclairage.

- Installation d’une Pompe à Chaleur (PAC) et 3 nouveaux radiateurs.
- Fermeture de l’accueil avec le couloir par 1 porte vitrée automatique.
- L’éclairage est très « gourmand » en consommation électrique.

Des devis ont été demandés pour les différents travaux :

- L’entreprise David **DELAMARE** propose le remplacement d’une vieille chaudière à gaz par une pompe à chaleur aérotherme de type air/eau monobloc, unité extérieure, ensemble de régulation, ballon d’eau chaude intégrée et commande à distance par internet, pose d’une sonde d’ambiance pour un montant de 22 599,43€ (TVA non applicable) et le remplacement de 3 radiateurs pour un montant de 3 293,80€ (TVA non applicable), soit un montant total de 25 893,23€ (TVA non applicable).
- l’entreprise **AXED Portes Automatiques** propose la fourniture et la pose d’une porte automatique pour un montant de de 6 500,00€ HT soit 7 800,00€ TTC pour éviter toute déperdition de chaleur entre l’entrée de la mairie et le bureau d’accueil.

- L'entreprise Claude HALGATTE propose le remplacement de la toile tendue datant de 2 000 déchirée par un faux-plafond permettant le passage de tous les câbles de la mairie pour un montant de 6 715,70€ HT soit 8 058,84€ TTC.
- L'entreprise Aspect Elec propose le remplacement de l'éclairage actuel énergivore par un éclairage lèche-mur, des spots (très peu consommateurs d'énergie), des blocs de secours encastrées dans le faux-plafond pour un montant de 7 858,77€ HT soit 9 430,52€ TTC et le changement des plafonniers avec néons pour des leds en attente de devis.
- L'entreprise ComUnOeil pour la fourniture et l'installation d'un écran interactif tactile, un PC Windows, un transmetteur, une caméra de visioconférence, un haut-parleur, une enceinte pour un montant de 11 516,00€ HT soit 13 819,20€ TTC afin de permettre des réunions en visioconférence et ainsi réduire les frais de transports sur site des participants.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2023 pour les thèmes de la « rénovation sur bâtiments publics et la rénovation thermique et la transition énergétique ».

Monsieur le Maire souhaite également solliciter une subvention au Département du Calvados au titre de l'Aménagement des Petites Communes Rurales (APCR) 2023 et de l'Aménagement des Petites Communes Rurales « + » (APCR +) 2023 ou toutes aides du Département pour les thématiques « travaux sur bâtiments communaux et rénovation énergétique » seraient éligibles.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention aux organismes publics.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 et de la DISL 2023 pour les travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre au Département du Calvados au titre de l'Aménagement des Petites Communes Rurales 2023 et de l'Aménagement des Petites Communes Rurales « + » 2023 du Département pour les travaux de la salle du Conseil Municipal pour laquelle serait éligible un tel investissement.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

